

SHAMPOOING CARROSSERIE

Haute Pression

Nettoie – Dégraisse - Fait briller

Réf.1817

1 - PROPRIETES

Le **SHAMPOOING CARROSSERIE Haute Pression KEMNET** est un shampoing qui pour portiques de lavage. Il s'utilise sur tous types de carrosseries.

Le **SHAMPOOING CARROSSERIE Haute Pression KEMNET** nettoie, dégraisse, élimine le film statique routier. S'utilise pour l'extérieur des véhicules mais également l'intérieur des camions.

Conforme Contact alimentaire*.

Garantissant une efficacité élevée, une sécurité pour les utilisateurs.

2 - MODE D'EMPLOI

Le **SHAMPOOING CARROSSERIE Haute Pression KEMNET** s'utilise à 1 à 5 % en Haute Pression, dans les portiques de lavage ou en pulvérisation.

Rincer abondamment.

Un dosage correct permet de réaliser des économies et de réduire l'incidence du produit sur l'environnement.

3 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Aspect	Liquide limpide ambre parfumé
Densité	1,05+/- 0,02
pH	11
Stockage	Tenir à l'abri de la lumière, du gel et de la chaleur.
Contient parmi d'autres composants (règlement CE 648/2004) :	Consulter la rubrique 15 de la FDS

4 - CONDITIONNEMENT

Bidon de 20 L et Fut de 200L - Emballage 100% recyclable.

5 - PRECAUTIONS D'EMPLOI

Conserver hors de la portée des enfants. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas mélanger des nettoyeurs différents. Formule déposée au centre antipoison Européen (PCN) (N°1817).

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59.

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.fr

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Produit non classé selon la directive Européenne des préparations dangereuses.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.

Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

**Conforme à la législation relative au nettoyage des surfaces se trouvant au contact des denrées alimentaires selon l'arrêté du 08/09/1999 pris pour l'application de l'article N°11 du décret 73-138 du 19/12/2013.*

N° de révision - 21/10/2024 - V2